

## Annulation de contrat d'assurance par une personne qui ne l'a pas

Par Min, le 07/07/2009 à 21:11

Bonjour Monsieur,

un contrat d'assurance a été établi au nom d'une personne (majeure et apte à signer un contrat) ce contrat a été signé par une autre personne (son père). La personne au nom duquel a été établi le contrat peut-elle faire valoir la nullité de ce contrat du fait que ce n'est pas elle qui la signé? Merci de votre réponse.

Cordialement